

## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 29 AVRIL 2019

<u>Présidence</u> :	M. Vincent Gremaud, Syndic
<u>Conseil communal</u> :	Mmes Suzanne Morel et Anne-Françoise Bussard. MM. David Bonny, Pierre Bovet, Christian Guisolan et Jean-Claude Pache.
<u>Electeurs inscrits</u> :	801
<u>Citoyens présents</u> :	25 y compris 7 conseillères et conseillers communaux.

A 20h00, M. Vincent Gremaud, Syndic salue cordialement toutes les personnes présentes et ouvre cette assemblée ordinaire consacrée principalement aux comptes. Il informe que c'est en principe l'avant-dernière assemblée communale avant la fusion. La dernière qui aura lieu en décembre 2019 permettra de prendre congé et de remercier les membres des commissions communales et des autorités.

Se sont excusés : Mme Anne Delacrétaz, membre de la commission financière, Mme Michèle Menoud et Mme Forat Sadry.  
M. Jean-Claude Chanez et M. Michel Menoud.

M. le Syndic demande que toute personne qui désire intervenir, se lève et donne son nom pour faciliter la prise du procès-verbal.

Cette assemblée a été convoquée selon la législation en vigueur, à savoir par insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 15 du 12 avril 2019, par avis au pilier public, sur le site internet communal et dans le bulletin communal d'information envoyé en tous-ménages.

Aucune remarque n'est formulée au sujet de cette convocation.

Afin de former le bureau de cette assemblée, au sens de l'art. 14 de la Loi sur les communes, les personnes suivantes sont appelées à fonctionner comme scrutateurs :

- Table côté cuisine et table du conseil : M. Richard Friedli.
- Tables centrales et côté fenêtres : Mme Ginette Chollet.

Le nombre de citoyens actifs présents ayant le droit de vote est de 25.

Le tractanda établi figure à la page 3 du bulletin communal.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2018.
2. Comptes 2018 :
  - 2.1 Compte de fonctionnement
  - 2.2 Compte des investissements
  - 2.3 Rapport de la commission financière
  - 2.4 Approbation
3. Décision de principe pour la reprise des ouvrages du Syndicat AF par la commune.
4. Nomination d'un organe de révision des comptes pour l'année 2019.
5. Divers.

Cet ordre du jour ne suscite aucune remarque ; l'assemblée peut dès lors délibérer valablement.

### **1. Procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2018**

Le procès-verbal était à disposition au bureau communal et sur notre site internet.  
Pour mémoire, M. le Syndic Vincent Gremaud rappelle quelques éléments :

- 60 personnes y compris les membres du conseil communal, ont participé à cette assemblée.

- Le procès-verbal de l'assemblée du 26 avril 2018 a été approuvé à l'unanimité avec remerciement à la secrétaire Mme Anne Toffel.
- La baisse du coefficient d'impôt de 84 à 80% pour les personnes physiques et les personnes morales a été acceptée.
- Mme Suzanne Morel a présenté le budget de fonctionnement avec des charges pour CHF 4'5221'339.- et des revenus pour CHF 4'529'275.- et un léger bénéfice de CHF 7'936.-.
- Le budget des investissements a été présenté ; cinq nouveaux investissements ont été acceptés par l'assemblée :
  - a) l'étude pour la réalisation de la traversée de la localité suite à la présentation du Bureau Team+. Celle-ci a donné lieu à de nombreuses questions et discussions constructives dont le conseil communal et Team+ tenteront de tenir compte. Le crédit de CHF 100'000.- a été accepté par 39 oui, 9 non et 12 abstentions.
  - b) le financement pour l'assainissement de la butte de tir et de la ciblérie : budget de CHF 110'000.- accepté.
  - c) le bouclage du secteur de la route de Fribourg pour l'adduction d'eau : budget de CHF 250'000.- accepté.
  - d) l'assainissement de l'adduction d'eau, secteur route du Moulin : budget de CHF 60'000.- accepté.
  - e) le crédit complémentaire de CHF 30'000.- pour la finalisation de la révision du PAL est accepté.
 Enfin les budgets de fonctionnement et des investissements sont approuvés par 56 oui, 0 non et 2 abstentions.
- L'approbation du règlement communal relatif à l'accueil extrascolaire est retiré de l'ordre du jour.
- Des informations quant au planning de la votation sur la fusion des communes sont données sans ouvrir le débat. Des séances d'informations en janvier 2019 sont annoncées.
- Divers : le conseil communal n'a pas d'autres informations à donner. Diverses questions sont toutefois posées concernant les transports publics et leur évolution, la sécurité pour la sortie de la route de Plancy-l'Abbaye sur la route cantonale et le miroir, le radar pédagogique, le projet de salle polyvalente.
- L'assemblée s'est terminée par les remerciements d'usage et une verrée.

M. Pierre-Alain Egger demande une modification à la page 24 : il précise qu'il a demandé un budget d'étude pour une salle polyvalente.

Le conseil communal prend note de cette remarque.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par main levée avec la remarque de M. Pierre-Alain Egger et les remerciements à la secrétaire Mme Anne Toffel.

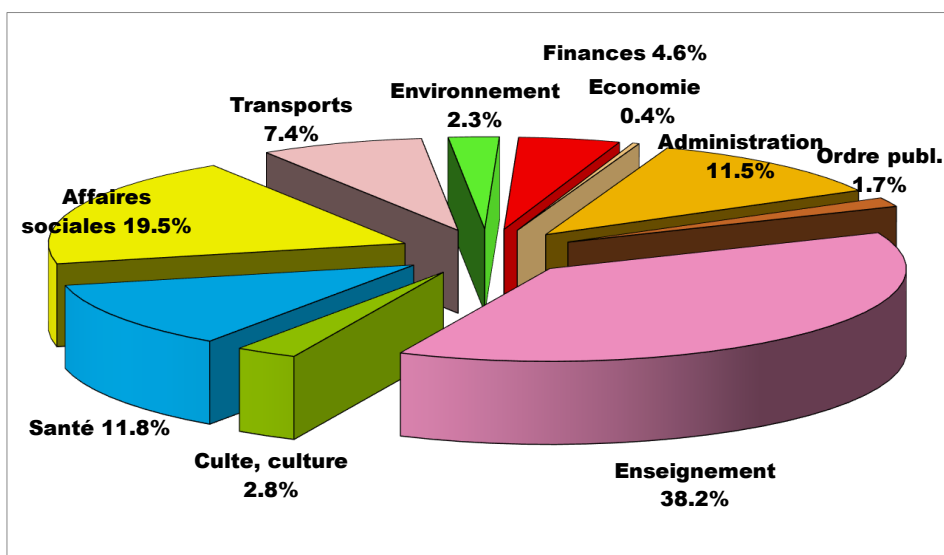
## **2. Comptes 2018**

M. Vincent Gremaud passe la parole à Mme Suzanne Morel, conseillère communale responsable du dicastère des finances pour la présentation et à Mme Fabienne Page, caissière, pour la lecture des comptes qui figurent dans le bulletin communal.

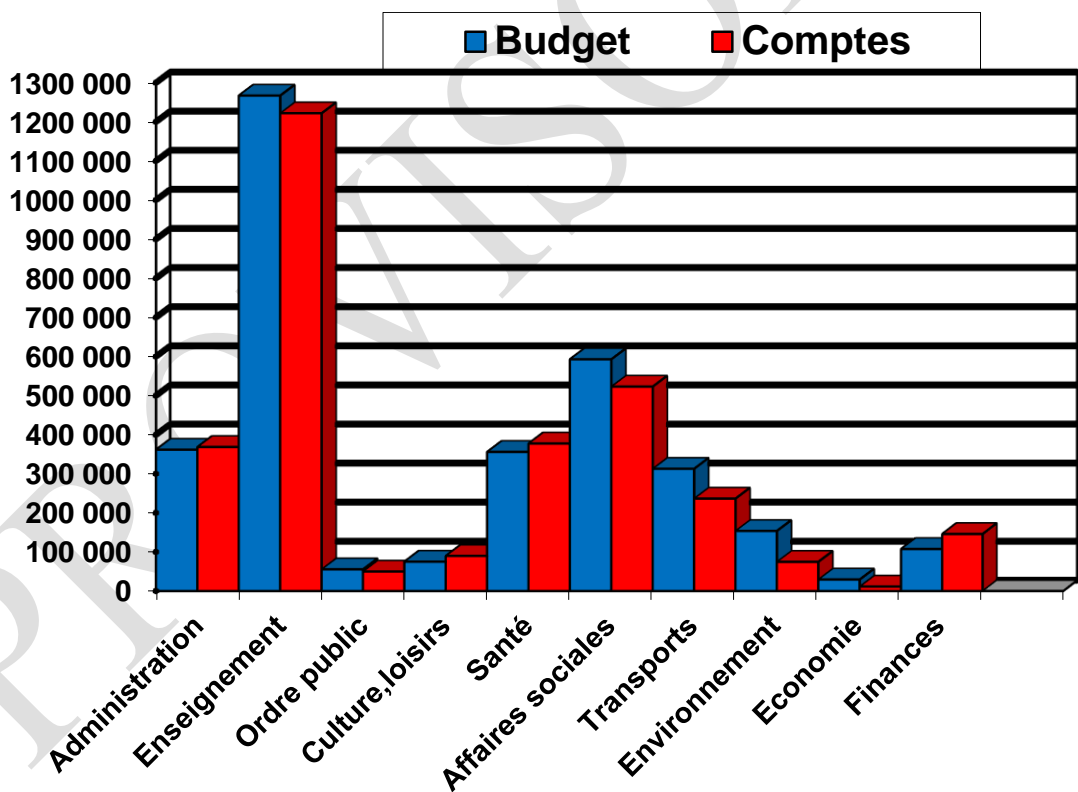
### **2.1 Compte de fonctionnement**

Mme Suzanne Morel : les comptes 2018 sont bons mais un peu moins que ceux de 2017. Le bénéfice après l'attribution à la réserve pour Valtraloc est de CHF 9'493.79.

Les dépenses réparties par dicastères, figurent sur la diapositive présentée.

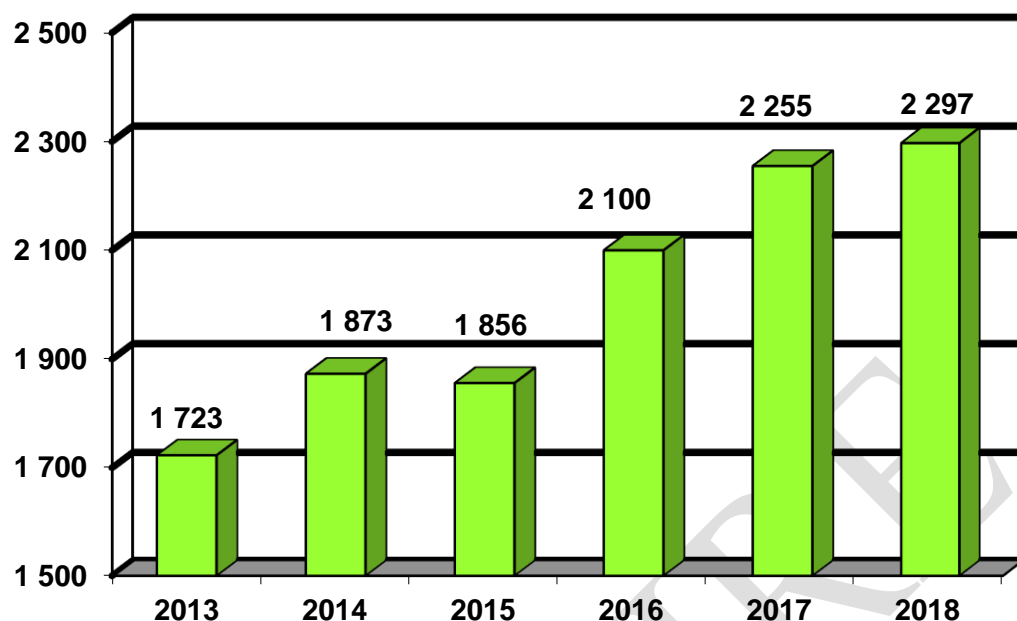


Comparaison des dépenses entre le budget et les comptes 2018 est indiquée sur la graphique ci-dessous :



Le dicastère des finances présente une différence entre le budget et les comptes car des pertes sur débiteurs n'ont pas été augmentées lors de l'établissement du budget.

L'évolution des impôts sur le revenu des personnes physiques est indiqué sur le graphique suivant, en milliers de francs.



Mme Fabienne Page, caissière, lit les comptes 2018.

Tout d'abord le compte de fonctionnement :

Total des charges	CHF 4'692'049.41
Total des revenus	CHF 4'701'543.20
Bénéfice	CHF 9'493.79

Dans l'ensemble les chiffres sont proches du budget. On remarque cependant une différence à la rubrique 9 Finances et impôts. Il s'agit, pour les charges, des attributions aux réserves et amortissements supplémentaires pour CHF 432'500.- et des entrées d'impôts supérieures d'environ CHF 300'000.-.

Dans les détails :

**Dans la rubrique 0 Administration : charges CHF 446'459.42, revenus CHF 77'817.56.**

01 Assemblée communale

On note une augmentation de charges de 10'000.- par rapport au budget. C'est au compte 01.318.20 où on a CHF 10'000.- d'honoraires de fusion, part de chaque commune aux frais de préparation et d'étude de la fusion.

02 Administration générale : charges CHF 359'345.08, revenus CHF 77'017.56.

Pas de commentaire particulier.

**Dans la rubrique 1 Ordre public : charges CHF 156'302.69, revenus CHF 106'619.46.**

Budget : charges CHF 158'240.10, produits CHF 102'750.-.

12, Justice, 14 Police du feu : pas de commentaire.

140 CSPi NPC : comptes du corps des sapeurs-pompiers de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz, refacturés à chacune des communes, pas de commentaire.

15 Militaire : CHF 3'129.- de charges pour CHF 5'629.- au budget. Le montant de CHF 2'500.- de frais d'entretien indiqué au budget n'a pas été utilisé. Nous avons un investissement en cours pour l'assainissement et la mise aux normes de la butte de tir, voté lors de notre dernière assemblée.

**Dans la rubrique 2 Enseignement et formation : charges CHF 1'282'836.54, revenus CHF 60'923.64.**

21 cycle scolaire obligatoire : charges CHF 801'049.14, revenus CHF 23'327.64.

Budget : CHF 867'921.61 et revenus CHF 29'118.40.

On voit au compte 21.351.05 : participation aux frais de transports scolaires CHF 11'640.30 pour un budget de CHF 73'150.35. Dans les comptes 2018, il n'y a que l'année scolaire 2017-2018, où l'Etat participait encore partiellement aux transports. Depuis la rentrée 2018, les transports sont à la charge des communes. Notre budget le prévoyait. On verra l'entier de ce coût dans le prochain exercice.

Le 219 Accueil extra-scolaire : charges CHF 53'106.65, revenus CHF 35'333.-, pour un budget de CHF 22'750.- de charges et CHF 12'000.- de revenus. Plus d'enfants fréquentent cet accueil, donc plus de charges et également plus de facturation aux parents. Cependant un coût net de CHF 17'700.- au lieu des CHF 10'700.- budgété.

29 Administration scolaire : pas de commentaire.

**Dans la rubrique 3 Culture et loisirs : charges CHF 89'651.30, revenus CHF 0.-.**

30 Culture : pas de commentaire.

34 Sports, piscine, centre sportif : des charges de CHF 43'916.25 pour un budget de CHF 29'129.45.

C'est au compte 34.314.00 Entretien des places de sports et de jeux, que se trouve l'augmentation de charges pour un dépassement de CHF 16'650.- pour le coût du traitement des vers blancs qui avaient envahi le terrain de football.

**Dans la rubrique 4 Santé : charges CHF 381'489.40, revenus CHF 3'868.90.**

Les postes 40 Hôpitaux, 41 Homes médicalisés, 44 Soins ambulatoires sont des charges liées, imposées par l'Etat, donc rien de spécial à mentionner.

**Dans la rubrique 5 Affaires sociales : charges CHF 624'265.10, revenus CHF 1'176.30, soit des charges de CHF 30'000.- en dessus du budget.**

C'est au 54 Structures d'accueil de la petite enfance que nous trouvons cette augmentation : nous avons un budget de CHF 105'104.- et avons eu des charges pour CHF 147'143.25. Le nombre d'enfants fréquentant ces structures d'accueil est toujours plus important.

55 Invalidité et 58 Assistance, sont également des charges liées, imposées par l'Etat.

58.366.30 Subventions aux abonnements de transport public : CHF 3'040.-, 46 personnes ont fait une demande en 2018.

**Dans la rubrique 6 Transports et communications : charges CHF 309'910.54, revenus CHF 73'429.20.**

62 Routes communales, génie civil : charges CHF 237'187.54, revenus CHF 6'419.40 au lieu du montant de CHF 270'228.10.- budgété.

62.314.00 : nous avons un budget de CHF 105'000.- pour l'entretien habituel et la route du Moulin. Cette dernière a coûté moins que budgété et les frais d'entretien normaux étaient également légèrement moins élevés.

62.314.10 Protection hivernale n'a coûté que CHF 2'847.- au lieu des CHF 15'000.- budgétés, soit un montant de CHF 12'000.- de moins que le budget.

65 Trafic régional et transport : CHF 66'111.- de charges pour un budget de CHF 109'205.30. La différence provient essentiellement des postes 65.390.00 et 65.390.10, amortissements et intérêts sur les bus qui ont été entièrement amortis lors des amortissements extraordinaires de l'exercice 2017.

Le coût des 2 abonnements CFF est de CHF 28'179.- ; les ventes pour cette année sont de CHF 24'693.-, la participation au déficit, de Corserey et de Noréaz est de CHF 3'250.80, soit un coût résiduel pour notre commune de CHF 235.20, plus la gestion des cartes.

**Dans la rubrique 7 Protection et aménagement de l'environnement : charges CHF 524'026.13, revenus CHF 449'510.57.**

Dans les postes 70 Approvisionnement en eau : charges CHF 182'845.20, revenus CHF 182'845.20. Ces postes ont été équilibrés par un prélèvement à la réserve de CHF 34'803.93, compte 70.480.00, car on ne peut pas les présenter avec une perte ou un bénéfice. Le taux de couverture est donc de 100 %.

Le compte 70.314.00 Entretien et rénovation des installations : CHF 10'000.- au budget et CHF 43'083.57, plus CHF 33'083.57. Des déplacements de conduites ont coûté CHF 33'500.-.

Dans les postes 71 Protection des eaux : charges CHF 166'446.98, revenus CHF 166'446.98.

Là aussi le compte est équilibré par un prélèvement à la réserve de CHF 29'211.68.

71.318.20 Prestations de services : CHF 10'761.43, rien au budget.

Dans la rubrique 72 Ordures ménagères : CHF 97'283.20 de charges, CHF 86'184.64 de revenus. Le taux de couverture de ce poste est de 89 %. Pas de commentaire particulier.

Le compte 74 Cimetière : CHF 30'994.60 de charges, CHF 3'320.- de revenus. Pas de commentaire.

75 Correction des eaux et endiguements : charges CHF 23'013.50, budget CHF 21'705.-. Pas de commentaire particulier.

78 Protection de la nature

78.436.00 Remboursement de tiers CHF 380.25, retour de la taxe CO<sup>2</sup>.

79 Aménagement du territoire : charges CHF 23'442.65, revenus CHF 10'333.50.

79.300.00 : plus de temps consacré à ce dicastère par la commission et les conseillers.

**Dans la rubrique 8 Economie : charges CHF 13'091.58, revenus CHF 1'894.80.**

81 Forêts

81.314.00 Entretien des chemins forestiers : CHF 20'000.- au budget, entretien et création d'une place de pique-nique et tyrolienne pour CHF 12'000.- qui n'a pas été réalisée.

**Dans la rubrique 9 Finances et impôts : charges CHF 864'016.71, revenus CHF 3'926'302.77.**

Dans la rubrique 90 Impôts : charges CHF 29'698.24, revenus CHF 3'379'780.35 : on constate une augmentation d'environ CHF 376'000.- de revenus par rapport au budget.

90.400.00 et 10 Impôt sur les personnes physiques : CHF 2'297'142.80 et CHF 138'992.15 sont supérieurs aux chiffres du budget de CHF 2'150'000.- et CHF 110'000.-, soit environ CHF 147'000.-, impôt sur le revenu et CHF 28'000.- sur la fortune.

90.400.20 Impôt à la source : budget CHF 40'000.- (impossible à évaluer), comptes CHF 56'256.65, soit CHF 16'256.45 de mieux.

90.401.00 et 10 Impôt sur les personnes morales : CHF 269'756.- sur le bénéfice, CHF 47'816.25 sur le capital, sont supérieurs de CHF 69'756.- pour l'impôt sur bénéfice et CHF 7'800.- sur le capital.

La contribution immobilière 90.402.00 : CHF 226'605.80 pour un budget de CHF 200'000.-.

L'impôt sur les gains immobiliers et plus-values 90.403.00 rapporte CHF 84'084.15 soit CHF 24'000.- de plus que le budget, mais près de CHF 130'000.- de moins qu'en 2017.

L'impôt sur les mutations immobilières 90.404.00 : revenus pour CHF 119'558.- alors que nous avions budgété CHF 80'000.-, soit CHF 39'558 de plus, mais CHF 200'000.- de moins qu'en 2017.

Le poste 93 Péréquation financière : CHF 174'425.- : pas de commentaire.

Le poste 94 Gérance de la fortune et des dettes : charges CHF 322'989.77, revenu CHF 359'309.27.

940 Intérêts et amortissements obligatoires : CHF 157'573.36 de charges alors que le budget prévoyait un montant de CHF 214'948.- : différence essentiellement due aux amortissements obligatoires et intérêts plus bas que budgétés suite aux amortissements extraordinaires que nous avons pu faire fin 2017.

942 Immeubles patrimoine financier : charges CHF 165'416.41, revenus CHF 118'120.75.

942.312.00 : CHF 64'925.16 pour un budget de CHF 52'000.-, plus d'énergie et environ CHF 6'000.- pour diverses panes.

99 Postes non ventilables : charges CHF 511'328.70, revenus CHF 12'788.15.

99.332.00 Amortissements supplémentaires : CHF 76'024.95 dont CHF 32'023.35 pour l'éclairage public du chemin des Vergers, CHF 46'805.35 pour la réfection du mur du cimetière et CHF -2'803.75 pour la participation à l'amortissement du matériel scolaire du cercle scolaire.

99.382.00 Attributions aux réserves : CHF 435'303.75 soit CHF 2'803.75 pour l'amortissement du matériel scolaire, CHF 432'500.- pour l'attribution à la réserve Valtraloc.

99.451.10 Recettes extraordinaires sans affectation : CHF 12'788.15, remboursement de trésorerie de ARCOS (Association régionale à buts multiples des communes ouest sarinoises – service social et service officiel des curatelles).

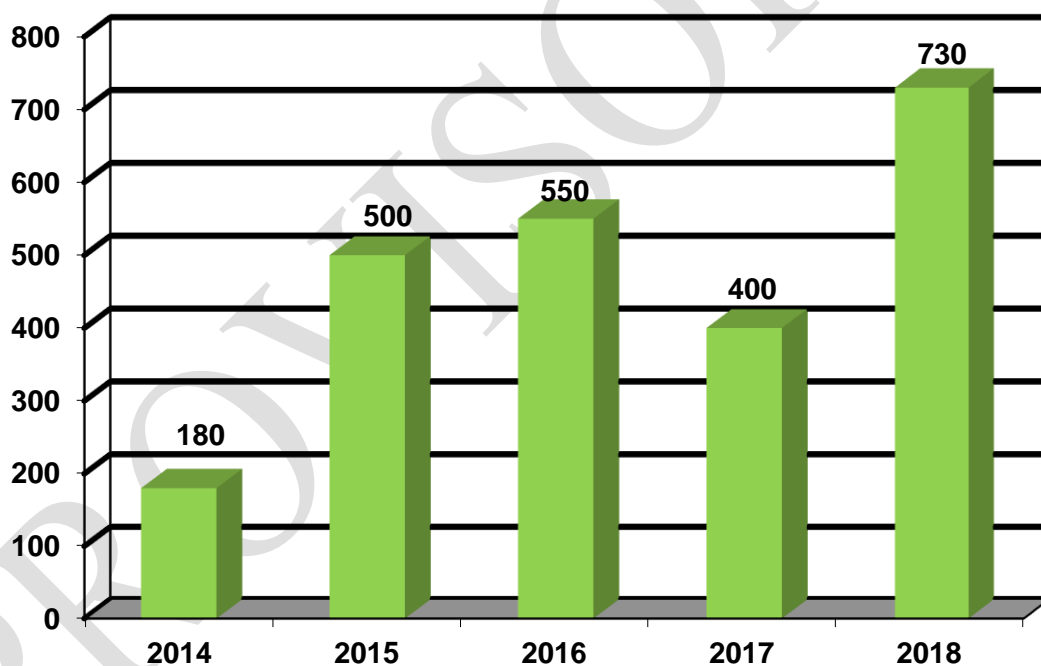
Après cette lecture du compte de fonctionnement, M. Vincent Gremaud demande à l'assemblée si elle a des questions, remarques ou commentaires.

Voici la répartition du bénéfice 2018 :

Bénéfice 2018 avant amortissements supplémentaires et attributions aux réserves	CHF	518'018.74
Amortissement éclairage public chemin des Vergers	CHF	- 32'023.35
Amortissement réfection mur du cimetière	CHF	- 46'805.35
Amortissement matériel scolaire payé par le cercle scolaire	CHF	2'803.75
Réserve pour la traversée de la localité	CHF	- 432'500.00
Bénéfice final	CHF	9'493.79

La fortune par habitant à fin 2018 est de CHF 730.-.

Le schéma indique l'évolution de la dette/fortune nette par habitant (en francs). Le calcul pour l'année 2018 est basé sur 1'109 habitants.



## 2.2 Compte des investissements

Mme Fabienne Page poursuit sa lecture avec le compte des investissements.

Nous avons payé des charges de :

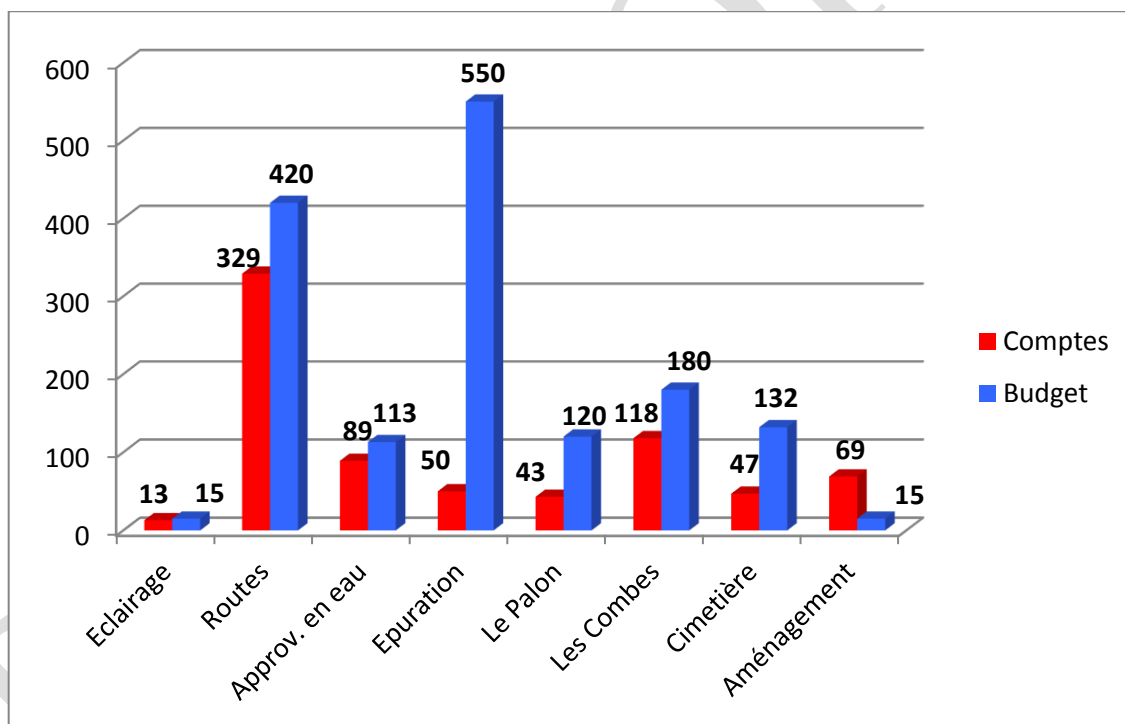
CHF	329'303.55	Assainissement de la route de la Montagnette – investissement terminé
CHF	13'549.95	Eclairage public – investissement terminé
CHF	62'728.08	Collecteur eau de boisson Buissons-des-Clous
CHF	26'327.01	Etude source des Romains
CHF	34'506.37	Assainissement réseau épuration route des Combes – investissement terminé
CHF	16'313.30	Mise en séparatif réseau épuration secteur Laiterie-Sarina

CHF	46'805.35	Réfection mur du cimetière – investissement terminé – budget 132500.- renoncé à barrière envisagée
CHF	43'379.20	Mise à ciel ouvert ruisseau du Palon – investissement terminé
CHF	118'055.85	Mise à ciel ouvert partielle ruisseau des Combes – investissement terminé
CHF	69'129.05	Révision du plan d'aménagement local
<b>CHF</b>	<b>760'097.71</b>	<b>Total</b>

D'autre part, on trouve des recettes de :

CHF	89'055.09	Taxes de raccordements approvisionnement en eau
CHF	89'985.35	Taxes de raccordement épuration des eaux
CHF	90'879.25	Subventions mise à ciel ouvert ruisseau des Combes
CHF	295'958.86	Subventions mise à ciel ouvert ruisseau du Palon
CHF	50'000.00	Subvention Fonds suisse du paysage pour le ruisseau du Palon
<b>CHF</b>	<b>615'878.55</b>	<b>Total</b>

L'assemblée n'ayant pas de question, Mme Suzanne Morel présente la diapositive représentant les investissements 2018 (en milliers de francs) et la comparaison entre le budget et les comptes.



M. Jean-Claude Pache présente le décompte final des investissements des mises à ciel ouvert des ruisseaux.

Pour le ruisseau du Palon : budget accepté par l'assemblée communale du 13 juillet 2016 : CHF 120'000.-. La subvention du Fonds suisse pour le Paysage est importante et celle obtenue sur le terrain mis à disposition est un apport non négligeable. De plus le budget a été bien respecté.



	Budget		Comptes	
Total des coûts	880'000.00		884'434.15	
Subventions cantonales/fédérales 80%		762'000.00		775'734.05
Fonds suisse pour le paysage				50'000.00
Totaux	880'000.00	762'000.00	884'434.15	825'734.05
Coût final	arrondi	120'000.00		56'700.10

Pour le ruisseau des Combes : budget accepté par l'assemblée du 17 janvier 2018 : CHF 54'000.-.  
Les travaux ont coûté moins cher que prévu. La subvention est cependant de 72% et le Fonds suisse pour le Paysage n'entre pas en matière pour des terrains situés en zone à bâtir.

	Budget		Comptes	
Total des coûts	180'000.00		128'266.20	
Subventions cantonales/fédérales 72%		129'600.00		90'789.25
Totaux	180'000.00	129'600.00	128'266.20	90'789.25
Coût final		54'000.00		37'386.95

L'assemblée n'ayant aucune question, Mme Fabienne Page continue avec la lecture du bilan.

L'actif pour un total de CHF 6'749'109.98 est constitué des :

Disponibilités	CHF	860'897.60
Débiteurs	CHF	1'036'189.55
Placements	CHF	625'073.20
Actifs transitoires	CHF	214'610.98
Patrimoine administratif	CHF	4'012'337.65
Prêts et participation permanentes	CHF	1.--

Le passif pour un total de CHF 6'749'109.98 est constitué des :

Engagements courants	CHF	297'050.05
Dettes à moyen et long terme	CHF	0.--
Provisions	CHF	200'000.--
Passifs transitoires	CHF	99'111.52
Réserves	CHF	4'264'323.69
Fortune augmentée du bénéfice 2018 de CHF 9'493.79	CHF	1'888'624.72

## 2.2 Rapport de la commission financière

M. Daniel Page, président de la commission financière lit le rapport.

*La fiduciaire Sorefisa Fribourg SA, organe de révision pour les comptes, qualifiée au sens des art. 98a et 98b de la Loi sur les communes (LCo), nous a remis son rapport du 11 mars 2019. Il est précisé que toutes les vérifications obligatoires prescrites par le Service des communes ont toutes été effectuées et sont consignées dans le formulaire officiel de vérification des comptes qui nous a été remis avec son rapport final.*

*Responsabilité de l'organe de révision :*

*La responsabilité consiste, sur la base de l'audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Il effectue son audit conformément aux prescriptions légales des articles 98d et 98e de la LCo et aux normes d'audits*

suisse (NAS). Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

L'appréciation de l'organe de contrôle est la suivante : « la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux ».

Lors de sa séance du 11 mars 2019, la commission financière, en compagnie de la caissière communale Mme Fabienne Page, de la conseillère communale Mme Suzanne Morel et du Syndic M. Vincent Gremaud, a analysé les comptes présentés.

Le bénéfice estimé au budget de CHF 13'176.70 se monte finalement à CHF 9'493.79. Ce résultat final fait suite à des amortissements extraordinaires de CHF 78'728.70 et une attribution au compte de réserve Valtraloc pour CHF 432'500.-. Les détails de cette attribution vous ont été commentés par le conseil communal.

La commission financière vous recommande de l'approuver.

En outre, cette même commission espère que le futur conseil de la nouvelle commune de Prez veillera à l'utilisation de la réserve Valtraloc à l'endroit prévu initialement.

Sur la base du contrôle des comptes 2018, effectué par l'organe de révision Sorefisa Fribourg SA et consécutivement à son rapport, la commission financière recommande à l'assemblée communale d'accepter les comptes 2018 tels que présentés.

La commission financière : M. Daniel Page, M. Frédéric Wenger, Mme Anne Delacrétaz.

M. Vincent Gremaud remercie la commission financière et ouvre la discussion.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point 2.4 approbation.

## **2.4 Approbation**

Avant de passer au vote, M. le Syndic rappelle l'art. 18 al. 3 de la Loi sur les communes : « le président et les autres membres du conseil communal peuvent voter. Toutefois, ils s'abstiennent lors de l'approbation des comptes par l'assemblée et lorsqu'elle décide d'une délégation de compétence ».

L'assemblée vote à main levée ; elle approuve les comptes 2018 à l'unanimité.

M. Vincent Gremaud remercie de la confiance témoignée ; il dit ses remerciements à la commission financière, à Mme Suzanne Morel et à Mme Fabienne Page.

## **3. Décision de principe pour la reprise des ouvrages du Syndicat AF par la commune**

Les travaux du RPS touchent à leur fin. La commune est amenée à reprendre les ouvrages collectifs. Le bulletin communal, aux pages 23 et 24 donnaient quelques informations à ce sujet.

La parole est donnée à M. Jean-Claude Pache pour la présentation et pour répondre aux éventuelles questions car c'est lui en tant que conseiller communal, qui a suivi les chantiers du Syndicat AF.

Le Syndicat AF de Prez-vers-Noréaz demande à la Commune de prendre la décision de principe de reprendre les ouvrages collectifs du RPS Prez-vers-Noréaz à la fin des travaux. Cette décision incombe à l'Assemblée communale.

La remise des ouvrages se réalise sans frais pour la Commune ; en revanche, celle-ci s'engage à entretenir les ouvrages par la suite.

M. Jean-Claude Pache cite plusieurs arguments en faveur de la reprise des ouvrages :

- La reprise des ouvrages collectifs d'améliorations foncières par la Commune correspond à une pratique générale en Suisse romande. Ce principe a été appliqué pour l'intégralité des ouvrages des Syndicats AF de la partie francophone du Canton de Fribourg. Cette manière de procéder est soutenue par le Service de l'Agriculture qui est l'organe de subventionnement.
- Par son service de voirie, la Commune dispose d'un personnel compétent et d'un équipement spécifique afin d'assurer un entretien de qualité des ouvrages.

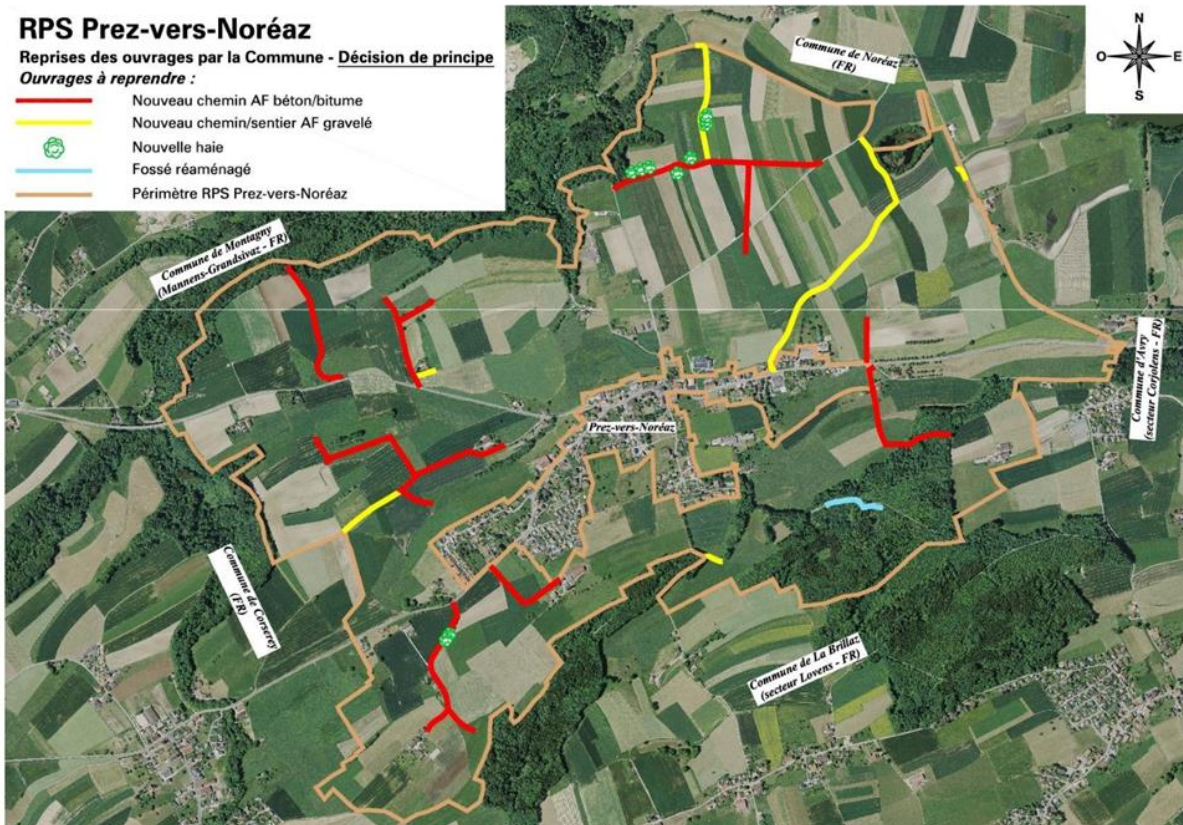
- Etant représenté au Comité du Syndicat et en participant à toutes les séances de chantier, la Commune suit en détail toutes les phases de réalisation des ouvrages en question.
- La reprise des ouvrages se fera dès la fin d'une étape des travaux, après vérification détaillée de la qualité des ouvrages. Les entreprises fournissent les garanties habituelles (en principe 2 ans).

Les longueurs définitives des ouvrages peuvent légèrement différer en tenant compte de la réalisation des travaux.

Ouvrages :	chemin béton	4'125 mètres
	chemin bitume	950 mètres
	chemin gravelé	1'920 mètres
	<b>longueur totale des chemins</b>	<b>6'995 mètres</b>
	sentier gravelé	90 mètres
canalisations	1'085 mètres	
haie	390 mètres	
fossé réaménagé	230 mètres	

La Commune aura donc au total environ 7 km de chemins, en plus. Cette acquisition est un bénéfice pour la commune mais elle va cependant engendrer des frais.

Le fossé est en fait une ancienne route qui a été remblayée, des anciens chemins agricoles et des chemins creux.



M. Frédéric Wenger : demande s'il est possible de recevoir, à titre personnel, un répertoire et éventuellement un plan des 1'085 mètres des ouvrages repris par la commune.

M. Pierre Bovet : la commune donnera suite à votre demande via le Syndicat AF lorsqu'un plan conforme à l'exécution sera disponible.

M. Pierre-Alain Egger : les haies plantées appartiennent donc à la commune qui devra les entretenir. Etant donné que la commune ne recevra pas de subventions, ne serait-ce pas logique de les remettre aux agriculteurs qui les entretiendraient et qui pourraient recevoir des subventions ?

M. Jean-Claude Pache : certaines haies ont été plantées par le Syndicat et les anciennes haies ont été répertoriées. Je ne peux pas répondre à cette question concernant les subventions. De toute façon, pendant une période de 5 ans, les travaux sont sous garantie.

M. Pierre Bovet : les haies font partie du réseau OQE (Ordonnance qualité écologique) qui fait bénéficier les exploitants de subventions.

M. Pierre-Alain Egger : c'est donc logique de les transférer à la commune ???

M. Jean-Claude Pache informe que le ruisseau des Combes est à la charge de la commune. Pour le ruisseau du Palon, la commune ne demande pas de location des terres ; l'entretien est en grande partie à la charge de l'exploitant.

L'assemblée vote à main levée ; elle accepte à l'unanimité la décision de principe pour la reprise des ouvrages du Syndicat AF par la commune.

#### **4. Nomination d'un organe de révision des comptes pour l'année 2019**

Un organe de révision des comptes doit être nommé pour la dernière année avant la fusion des communes. Pour ce faire, la parole est donnée à M. Daniel Page, président de la commission financière.

La fiduciaire Sorefisa Fribourg SA, organe de révision pour les comptes, qualifiée au sens des articles 98a et 98b de la Loi sur les communes, arrive au terme de son mandat de vérificateur avec les compte 2018. Il n'est plus renouvelable conformément aux dispositions légales.

Suite au résultat de la fusion du 10 février 2019, nous devons confier ce mandat à un autre organe de révision, mais seulement pour une année.

Nous avons reçu une offre de la société Square Finance SA à Fribourg, qui a intégré le Groupe Berney Associés en janvier 2019, de sorte qu'elle entretient une relation étroite avec le réviseur actuel Sorefisa Berney SA Société fiduciaire.

Cette société respecte les conditions légales d'indépendance et d'agrément en matière de révision des comptes annuels de communes, définies dans le règlement d'exécution de la loi sur les communes.

Les conditions d'honoraires resteraient inchangées au montant annuel de CHF 4'200.-, hors TVA.

La commission financière vous propose d'accepter ce mandat pour l'exercice des comptes 2019.

M. Juan Diego Garcés Montoya demande comment ça va se passer.

M. Vincent Gremaud : la commission financière actuellement en place, se prononcera encore sur les comptes 2019 et la fiduciaire Square Finance SA (si elle est nommée) fera la vérification des comptes 2019.

M. Pierre-Alain Egger : demande s'il y a eu un appel d'offres.

M. Daniel Page : la commission financière a décidé de ne pas faire d'appel d'offres pour la nomination d'un organe pour une année. Elle a reçu la proposition du Groupe Berney Associés et tenant compte du bon travail effectué par Sorefisa Fribourg SA, lui a fait confiance. Cette fiduciaire est agréée par l'Etat. De plus, c'est bien l'organe de révision et non pas la commission financière qui contrôle les comptes.

L'assemblée vote par main levée et nomme par 24 voix et une abstention, la fiduciaire Square Finance SA à Fribourg en tant qu'organe de révision des comptes pour l'année 2019.

#### **5. Divers**

Les informations suivantes sont données :

- **Fusion des communes** : suite au vote du 10 février 2019 acceptant la fusion, la commune de Prez verra le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Pour l'élection du conseil communal et du conseil général, le scrutin aura lieu le 10 novembre 2019.  
Pour le cercle électoral de Prez-vers-Noréaz, devront être élus 3 personnes au conseil communal et 15 personnes au conseil général.  
Afin d'informer les personnes intéressées, une soirée aura lieu le lundi 24 juin 2019. Des informations plus précises suivront par tous-ménages.

- **Abonnements de transports publics** : en plus des deux abonnements de cartes journalières CFF toujours disponibles pour CHF 35.- par jour et par carte, la commune subventionne les abonnements demi-tarif à raison de CHF 40.- par année ou tout autre abonnement personnel de transport à raison de 20% jusqu'à concurrence de CHF 100.- par an et par personne. Un formulaire est téléchargeable sur le site internet ou vous pouvez passer directement au bureau communal.  
M. Vincent Gremaud confirme à M. Juan Diego Garcés Montoya que la subvention est toujours valable en 2019 et il espère qu'elle pourra être reconduite pour 2020.

M. Florian Rittener-Ruff : j'ai entendu que vous avez renoncé à la réalisation d'une barrière au mur du cimetière qui n'est pas très haut, pourquoi ?

M. Vincent Gremaud passe la parole à Mme Anne-Françoise Bussard, conseillère communale responsable du cimetière, qui ne désire pas prendre la parole.

M. Pierre Bovet : le conseil communal a trouvé inesthétique de poser une barrière sur le mur.

M. Florian Rittener-Ruff : une balustrade est bien faite pour protéger des chutes.

M. Vincent Gremaud : la barrière consistait en un rehaussement du mur par une barrière métallique et je ne suis pas certain qu'il aurait été entièrement sécurisé. Oui, des normes existent mais nous avons pris cette décision.

M. Pierre-Alain Egger : est-ce que l'Etat a transmis aux communes des informations ou des chiffres pour faire des réserves pour la caisse de prévoyance de l'Etat ? Qu'en est-il ?

M. Vincent Gremaud : nous n'avons reçu aucune demande de budget.

M. David Bonny : oui, nous avons reçu des informations mais nous n'avons pas donné suite. Cependant nous avons écrit au Conseil d'Etat car celui-ci doit vraiment réfléchir sur son système qui ne tient pas compte de la partie sociale de sa révision. La commune a reçu de la part de l'ACF des estimations.

M. Vincent Gremaud : nous avons réagi sur le principe.

M. Pierre-Alain Egger : a connaissance de chiffres des communes de Neyruz et de Villars-sur-Glâne. Il estime que ce n'est pas normal que l'Etat se retourne sur les communes car c'est le contribuable qui devra payer.

M. Vincent Gremaud : nous avons pris note de votre remarque et serons attentifs au déroulement de la situation et de la suite qui y sera donnée.

M. Juan Diego Garcés : quel est le résultat de l'essai de l'extinction de l'éclairage public dans notre quartier, surtout durant l'hiver ?

M. Jean-Claude Pache : informe que le conseil communal a demandé au Groupe E de faire une extinction de 1h00 à 5h00 au lieu de minuit à 6h00.

M. Juan Diego Garcés : au chemin des Vergers, la lumière s'éteint à minuit.

M. Vincent Gremaud : selon les réactions récoltées, le conseil communal a décidé d'éteindre l'éclairage public de 1h00 à 5h00, ce qui permet tout de même des économies d'énergie.

La technique ne permet pas de pratiquer de la même façon dans tous les quartiers d'habitation. Le conseil prend note que la modification n'a pas été faite au chemin des Noyers et recontactera le Groupe E.

M. Daniel Page : est-ce que ce sont toujours des essais ? Certains quartiers sont allumés, d'autres éteints.

M. Vincent Gremaud : pour l'instant ce sont toujours des essais ; l'éclairage est actuellement éteint de 1h00 à 5h00 au chemin des Vergers, des Noyers et des Pommiers, à la route des Combes et Champ-de-la-Croix. A la Résidence-Equestre, cela fait plusieurs années qu'il y a une extinction nocturne.

M. Daniel Page : pourquoi n'y-a-t-il pas une unité car actuellement c'est une inégalité de traitement.

M. Juan Diego Garcés : avec le LED, un système de détection peut être installé.

M. Pierre Bovet : on ne peut pas tout faire en même temps.

M. Vincent Gremaud : certes tout le monde n'est certainement pas satisfait et la solution n'est pas tout à fait juste. Je pense qu'il faut attendre la nouvelle commune car les réalités sont certainement très différentes. Il faudra réfléchir si une uniformisation est adéquate.

M. Pierre-Alain Egger : il faudra voir avec le temps ; il existe des systèmes de détection de présence. Il faudra peut-être aussi réfléchir aux personnes sensibles.

M. Pierre-Alain Egger : où en est le projet d'étude de la salle polyvalente ? Les autres communes se réunissent pour discuter du futur.

M. Vincent Gremaud : à Corserey, les citoyennes et citoyens ont été invités à un après-midi participatif. Nous avons également fait part de nos projets d'investissements dans le cadre des discussions de la fusion et avons considéré comme prioritaire le projet de traversée de la localité.

A Corserey, il s'agit de réflexions qui pourraient amener à la création de réserves ; nous avons également fait des réserves, y compris pour une salle polyvalente. Pour celle-ci, la réflexion n'a pas été élaborée, car il faudrait attendre la validation du PAL. Elle pourrait cependant avoir lieu de suite.

M. Pierre Bovet : oui, la réflexion peut avoir lieu de suite ; elle a d'ailleurs déjà été entamée dans le cadre de la commission d'aménagement.

L'assemblée n'a plus de questions ; le conseil communal espère avoir répondu aux attentes des citoyennes et citoyens.

Pour terminer, M. le Syndic tient à remercier tout le personnel communal : Mme Fabienne Page, caissière, Mme Anne Toffel, secrétaire, Mme Catherine Bertarini, secrétaire adjointe et MM. Bernard Berger et Philippe Chatagny, employés de la voirie.

Il adresse également un grand merci à ses collègues du conseil communal.

Merci finalement aux citoyennes et citoyens présents : « Votre présence et votre intérêt nous encouragent à poursuivre notre travail ».

Avant de rentrer, chacun est invité à partager le verre de l'amitié.

Il est 21h30, l'assemblée est levée.

La secrétaire

Le Syndic

A. Toffel

V. Gremaud